



Arles, mercredi 15 mars 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2021/07262**Cloture par l'avis n° FR/2023/01550**

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

Avarie d'engin flottant**Eviter les remous (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 09/12/2021 à 02:30 au 13/03/2023 à 08:00

- o **Canal du Rhône à Sète, embranchement de Saint-Gilles**
au pk 0.642 (Pont de la caravelle) - Rive droite

Commentaire :

Un bateau de plaisance a été partiellement détruit par un incendie, les usagers de la voie d'eau sont invités à ne pas provoquer de remous lors de leur passage au droit de l'épave.

Service(s) à contacter :

UTI Canal du Rhône à Sète, 1, quai de la gare maritime, 13200 ARLES

Tél : 04 90 96 00 85 - Fax : 04 90 96 91 36

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Par délégation

Le Chef du Pôle ouvrages et bâtiments

Georges PIGNOT